

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Audrey AVEZARD, Pauline LENFANT, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI, Rémy VIOU.

L'an deux mille vingt-six et le 2 juin, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 25 mai 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Audrey AVEZARD

20260602.10

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE FOYER CULTUREL DE
SCIEZ : ACTION LUDOTHEQUE**

Exposé

Dans le cadre de sa compétence petite enfance et enfance, le SISAM a mis en œuvre une convention d'objectifs et de moyens avec le Foyer culturel de Sciez pour l'animation de sa ludothèque intercommunale. Celle-ci prendra fin le 31 août prochain. Il convient donc d'établir une nouvelle convention pour encadrer sa mise en œuvre.

Il s'agit principalement de financer l'intervention de la ludothécaire à raison de 20 heures par semaine avec des interventions sur les trois communes du SISAM.

Actions subventionnées :
ludothèque

Montant de la convention : 23 022 €

Acompte 1 - septembre 25 % : 5 755,50 euros

Acompte 2 - décembre 25 % : 5 755,50 euros

Acompte 3 - mars 25 % : 5 755,50 euros

Acompte 4 - juin 15 % : 3 453,30 euros

Solde à réception du bilan à la fin du mois de juin : 2 302,20 euros

Durée de la convention :

Du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Décision

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE les termes de la convention,
VALIDE la subvention pour un montant de 23 022 euros,
AUTORISE la présidente à signer la convention formalisant cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

La Présidente,
Fatima BOUVIER

